

Le 16 janvier 2026

« Par Système de dépôt électronique »

Me Carolina Rinfret
Secrétaire pour la Régie de l'énergie
500 boul. René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal, Québec
H2Z 1W7

Objet : **Dossier R-4319-2025**
EGQ-Énergir - Demande relative à la détermination du traitement réglementaire des dossiers tarifaires des demanderesses dans le contexte de certaines nouvelles dispositions de la Loi sur la Régie de l'énergie introduites par la Loi 24

Chère consoeur,

La présente donne suite à la décision D-2025-126¹, rendue dans le cadre du dossier en objet, et vise à informer la Régie qu'il n'entend pas participer à l'examen de la demande des distributeurs gaziers Énergir et EGQ portant sur la détermination du nouveau traitement réglementaire des dossiers tarifaires.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Rinfret, l'expression de nos salutations distinguées.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Marie-Lemay Lachance et Me Philip Thibodeau (pour Énergir), Me Adina Georgescu (pour EGQ)

¹ [D-2025-126](#)